



ARRÊTÉ

relatif aux dénominations d'artères
sur le territoire de la commune de
Satigny

du 24 mars 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les propositions faites par la commune de
Satigny les 8 janvier et 4 février 1982;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères,
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

A. Les modifications suivantes à l'ACE du 30 avril 1975 :

3. Route de la Gare-de-Satigny

CV 54402

artère partant de la route d'Aire-la-Ville (carrefour
situé au nord du passage sous voies), desservant la gare
de Satigny et aboutissant à la route du Mandement.

30. Chemin du Château-des-Bois (lieu-dit)

CV 54550

artère partant de la route du Mandement, traversant les
voies CFF (halte de Bourdigny) et le Nant-d'Avril et a-
boutissant au chemin de Pré-Gentil.

34. Chemin de Pré-Gentil (lieu-dit)

CV 54585

artère partant de la route de la Gare-de-Satigny (près
de la gare) et aboutissant au chemin de Merdisel.

./.

Séance du 24 mars 1982

39. Chemin de Merdisel (lieu-dit) ⁵⁴⁶³¹
artère partant de la route d'Aire-la-Ville et aboutissant
au chemin du Château-des-Bois.

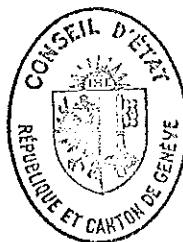
B. La nouvelle dénomination suivante :

57. Chemin des Grandes-Vignes ^{CV 59080}
artère sans issue partant de la route du Mandement en di-
rection sud-est et des voies CFF.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er juin 1982.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

J. Haenni